



CHAMPIONNAT DE MATCH-PLAYS D'HIVER SENIOR **VIENNE 2026-2027**

Cette compétition a pour objectif de permettre aux joueuses et joueurs seniors du département de la Vienne de se retrouver pour pratiquer le golf de façon conviviale pendant la période hivernale.

1/ PÉRIMÈTRE

Cette épreuve est ouverte aux 5 Associations Sportives du département de la Vienne :

- Golf du Haut Poitou
- Golf de Mignaloux-Beauvoir
- Golf de La Roche Posay
- Golf de Loudun Fontevraud
- Golf de Poitiers Chalons

2/ ENGAGEMENT

Les clubs s'engagent à recevoir les joueurs des équipes qui se déplacent dans un strict principe de réciprocité.

Les participants à ce championnat doivent être membres et licenciés du club qu'ils représentent, membres de l'Association Sportive dudit club, avoir plus de 50 ans et leur certificat médical ou leur questionnaire médical à jour.

Les joueuses et joueurs extérieurs au club qui reçoit devront régler les chariots manuels et les jetons de practice.

Dans un esprit de convivialité, **les équipes s'engagent à déjeuner au restaurant du club receveur** à l'issue de chaque rencontre, lorsque celui-ci dispose d'un restaurant.

Si le club ne dispose pas de restaurant, une formule conviviale de « restauration » sera proposée par le club, formule dont le coût sera partagé entre tous les joueurs présents.

La direction de chaque club qui reçoit nous informera en début de saison des MPH, du montant qui sera appliqué pour le GF + le déjeuner.

3/ FORMULE DE JEU

Les rencontres s'effectuent en Match-plays sur 18 trous, en matchs Aller-Retour.

En cas d'égalité d'une partie au 18^{ème} trou, les deux équipes marqueront ½ point.

Chaque club s'engage à présenter 1 équipe composée de 7 joueurs **avec la participation d'au moins 1 dame.**

Par souci d'égalité et d'harmonie de jeu, le total des index cumulés de chaque équipe doit être supérieur ou égal à 120

Chaque rencontre se compose de 1 greensome et de 5 simples.

Chaque match gagné rapporte 1 point à son équipe.

Pour chaque rencontre, l'équipe gagnante est celle qui a remporté le plus de match-plays.

En cas de forfait d'une équipe, le club déclaré vainqueur gagnera sur le score de 6/0.

4/ ORDRE DE JEU

Le greensome suivi des simples

Pour les simples, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi. L'absence d'un joueur entraîne d'office la perte du match-play pour son équipe.

Les capitaines de chaque équipe communiqueront la composition de leurs équipes le matin de la rencontre et établiront ensemble la feuille de match.

En cas d'absence imprévue d'un ou deux équipiers, la composition de l'équipe peut être modifiée en dernière minute de façon à assurer le greensome.

5/ ORGANISATION

Les matchs se déroulent du **1 novembre 2026 au 15 mars 2027**

La finale se déroulera entre le 15 et 30 mars.

Le calendrier des rencontres et les horaires de départ doivent être établis en accord entre les directeurs et/ou gestionnaires du golf et les présidents des associations sportives.

Le gestionnaire du golf reste maître de son terrain et de ses installations, il peut interdire à tout moment l'usage des chariots et décider que son terrain n'est pas praticable.

On peut placer à une longueur de club dans les zones tondues ras.

Les voiturettes sont interdites sauf exception sur certificat médical et **si et seulement si la direction du club l'autorise !**

Une rencontre peut être reportée ou annulée si les conditions de jeu ne sont pas réunies. **Le capitaine du club receveur s'engage à avertir le capitaine de l'équipe reçue au plus tard la veille de la rencontre**

En cas d'annulation, le club receveur s'engage à proposer une autre date le plus rapidement possible.

Toutes les rencontres doivent être impérativement jouées avant le 15 Mars.

Le jour choisi pour les rencontres est de préférence le jeudi. Cependant, si les deux clubs sont d'accord, la rencontre pourra se dérouler un autre jour.

6/ REPÈRES DE DÉPART

Compte tenu des coutumes locales de chaque club et de la mise en place des "départs d'hiver", chaque club qui reçoit fixera lors de la rencontre la couleur des repères de départ qui sera respectée durant toute la partie.

Si dans une équipe un homme et une femme s'affronte les départs seront obligatoirement aux repères jaunes (Messieurs) et rouges (Dames).

7/ RÉSULTATS

Le club qui reçoit doit donner le résultat de la feuille de match signée lisiblement par les deux capitaines, ainsi que la fiche de composition d'équipe dans les 48 heures par mail à l'adresse suivante :

Jean Marie Gibeaux : jm.gibeaux@gmail.com

8/ VAINQUEUR ET DÉPARTAGE

Le club déclaré vainqueur des MPH sera celui dont l'équipe aura rapporté le plus de points à l'issue de toutes les rencontres.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera:

- Au nombre de parties gagnées au cours des rencontres opposant les équipes gagnantes concernées,
- Puis, si nécessaire, au nombre de greensome gagnés au cours des rencontres opposant les équipes concernées,
- Puis, si nécessaire, au nombre de greensome gagnés pendant tout le championnat.
-

La Finale :

Il a été convenu qu'une finale serait organisée chaque année avec une rotation obligatoire entre les clubs.

Objet de la finale, convier et réunir tous les participants des MPH lors d'une dernière rencontre fin mars rencontre dont la formule sera fixée par le club receveur.

La remise de prix s'effectuera lors du déjeuner de la finale et elle sera financée par les droits d'inscription des équipes.

9/ INSCRIPTION

La date limite d'inscription des équipes est fixée au **15 Octobre 2026**.

Le règlement des droits 'inscription fixés à **40 euros** devra également être effectué **en même temps que l'inscription par virement sur le compte bancaire du CD** de Golf de la Vienne

La fiche d'inscription devra être envoyée par mail jm.gibeaux@gmail.com

01 Septembre 2026